



Protection de l'enfance
XIX-XX^e siècles

Pour citer cet article :

« L'affaire du Bon Pasteur de Nancy », Revue des grands procès contemporains, tome 24, 1906, extrait p. 606-624.

Source : Gallica / Bibliothèque de la Cour de Cassation

Nous avons à voir si les enquêtes ont confirmé ou infirmé son récit.

Vous savez pourquoi et dans quelles conditions elle est entrée, en 1871, dans la maison de Nancy, non pas donc comme repentie, mais comme préservée, suivant les dénominations accoutumées.

Puisqu'il y a eu naguères de fâcheuses insinuations à cet égard, et qu'un témoin de la contre-enquête, l'abbé Mouchette, les renouvellera, il me faut les repousser. Je n'aurai pas grands efforts à faire.

Mme BEAUDOIN. 5^e Témoin. — Enquête Nancy. — Nous étions orphelines ma sœur et moi. Ne pouvant me charger d'elle, je l'ai mise à l'âge de 15 ans au Bon-Pasteur sur la recommandation de sœur Nathalie, qui nous portait beaucoup d'intérêt. C'était en 1871. Ma sœur est entrée au Bon-Pasteur en qualité de préservée et non de pénitente.

A l'appui de ce témoignage, le dossier nous fournit :

1^o Le certificat du Bon-Pasteur : « Nous certifions que Maria Lecoanet est restée dix-sept ans dans notre établissement de jeunes filles. Pendant son séjour à la maison, sa conduite a toujours été bonne *sous tous les rapports*. »

2^o Cette appréciation de la Cour elle-même dans l'arrêt du 13 juillet 1901 : « Il est, du reste, hors de conteste que l'appelante semble digne de confiance par la conduite exemplaire qu'elle a tenue pendant les longues années de son séjour au Bon-Pasteur. »

3^o Les résultats, à ce point de vue, de l'enquête :

HORTENSE TARON. 2^e Témoin. — Enquête Nancy. — Mlle Lecoanet avait un caractère doux et résigné.

Mlle GENET. 16^e Témoin. — Enquête Paris. — Mlle Lecoanet était très bonne ouvrière (au couvent).

Mlle FORT. 20^e Témoin. — Enquête Paris. — J'ai connu Mlle Lecoanet pendant tout son séjour au Bon-Pasteur... Nous l'aimions bien toutes.

Mlle MÉLANIE LAURENT. 21^e Témoin. — Enquête Paris. — J'ai été pendant 22 ans au Bon-Pasteur, et j'ai connu Maria Lecoanet pendant 9 ans. C'était une excellente ouvrière, qui était très aimée à la maison.

Très habile ouvrière, Mlle Lecoanet n'a pas tardé à produire un travail très lucratif.

Sur ce point, il suffit de rapporter les termes de l'arrêt du 13 juillet 1901 :

La Congrégation, avez-vous dit, a reconnu que Maria Lecoanet, entrée au couvent le 13 juin 1871, y avait apporté un trousseau, qu'elle fut mise au travail des « jours » dans le linge blanc, et *qu'au bout de six mois la mère du ... déclara qu'elle était en état de gagner sa vie*.

Et vous vous souvenez que la mère du ... a dit, à propos de dix-sept ouvrières,

dont était Maria Lecoanet, que ces dix-sept ouvrières payaient tous les frais de la maison.

Huit mois se passent. Sa sœur, Mme Beaudoin, qui l'avait mise au Bon-Pasteur, vient pour la chercher. La mère du ... l'appelle tout d'abord. Elle entend bien faire obstacle à son départ. Elle la sermonne en un discours que j'ai rappelé dans les précédents débats et qui, par son objet même, porte la preuve de son exactitude :

« Votre sœur vient pour vous retirer d'ici. La maison a fait pour vous des sacrifices dont elle n'a pas eu le temps de se récupérer. Si vous partez en ce moment, vous lèserez la maison, et ce sera voler le bien des pauvres, donc le bien même de Dieu, et vous partirez avec les malédictions de Dieu et de vos maîtresses. Si vous restez encore quelques mois, la maison ne sera pas en perte sur vous, et, en partant, vous emporterez les bénédictions de Dieu et de vos maîtresses. »

Ici, dans la libre atmosphère de l'audience, nous ne sentons guère l'effet de ce langage et, surtout, nous nous rendons mal compte de l'autorité impérieuse de la mère du ...

Tremblante, avec cette religieuse autoritaire qui l'accompagne et qui ne la quittera pas un instant Maria Lecoanet s'approche du double grillage à travers lequel elle aperçoit sa sœur, qui l'invite à partir avec elle. Elle se tait ! La mère du ..., « qui arrivait à faire dire le contraire de ce qu'on voulait », triomphe. Elle y était habituée.

Et le Bon-Pasteur de nous dire dans ses conclusions que Mlle Lecoanet a *voulu* rester puisque, quand sa sœur, qui l'avait amenée, est venue la chercher, elle n'est pas partie avec elle.

Mais on oublie que, naguères, on nous donnait d'autres explications.

Si le couvent n'avait pas laissé partir Maria Lecoanet avec Mme Beaudoin, c'est que le Bon-Pasteur avait sa responsabilité à protéger.

Huit mois après, disait Me Mengin, page 11 de sa plaidoirie imprimée, *elle eût voulu voir sa sœur et partir avec elle*; on ne lui eût pas donné cette permission, *qu'on avait le droit de lui refuser*, surtout en l'absence de toute réclamation de ceux ayant légalement ou naturellement autorité sur elle.

Une sœur mineure à bien qualité pour amener sa sœur cadette au Bon-Pasteur, mais non pour l'en retirer. Passons ! Je constate seulement, Messieurs, que, dans cette explication, on reconnaissait que Maria Lecoanet avait en vain voulu partir.

Si le couvent, disait-on encore, n'avait pas alors laissé partir Mlle Lecoanet avec Mme Beaudoin, c'est que Maria, ayant été amenée par sa tante, disait-on, le couvent ne pouvait remettre cette mineure qu'à la personne qui l'avait amenée. Et de cette ancienne explication, je retrouve un heureux écho dans la déposition d'un des témoins de la contre-enquête :

Mlle BANCE. 9^e Témoin. — Contre-enquête. — C'est sa tante qui l'avait mise au couvent, et on ne pouvait la faire sortir qu'avec la permission de sa tante. *C'est pourquoi on ne l'a pas remise à sa sœur.*

De ces deux explications anciennes, dont on ne parle plus à cette heure, il reste donc ce fait qu'on a empêché Maria Lecoanet de partir. Elle était trop bonne ouvrière pour qu'on se privât de son travail.

Mariée, puis mère de famille, Mme Beaudoin, ainsi rebutée, ne renouvelle pas sa démarche. Les quelques mois deviennent des années. Mais Maria Lecoanet tombe malade. On la croit poitrinaire, tant elle est anémiée et affaiblie. Il faut s'en débarrasser. La mère du ... écrit elle-même à Mme Beaudoin et lui fait écrire par Maria de venir la chercher. C'est ainsi que ma cliente a quitté le couvent. Quelques mois de soins et de nourriture substantielle la remettent sur pied. Puisqu'on s'est trompé, puisqu'elle est valide, il faut tâcher de la reprendre. Comment ? La mère du ..., qui était sans cœur, mais non sans imagination, à ce qu'il paraît, simule de nobles sentiments. Et voici sa ruse. Elle multiplie ses lettres où elle disait que, comme Maria avait été une bonne ouvrière, le devoir de la maison était d'achever de la soigner, d'assurer sa convalescence, pour lui refaire complètement la santé, avant de la laisser rentrer dans la vie du monde. Discours plausible et qui devait agir d'autant mieux sur l'esprit de Mlle Lecoanet que celle-ci se trouvait onéreusement à la charge de sa sœur mariée. Elle rentre donc, la pauvre fille, confiante, comme elle l'a dit, dans les promesses qui lui avaient été faites. « Mais, ajoute-t-elle, dès que je fus rentrée, je fus mise au même régime que toutes les autres pour la nourriture et pour le travail ». Désormais plus moyen de partir : elle était prise au piège et bien prise, si bien que, pendant cinq ans, Mme Beaudoin ne recevra d'elle aucune nouvelle : ses lettres étaient interceptées.

Dans ses conclusions, le Bon-Pasteur proteste contre l'allégation « que la mère du ... aurait notamment dit — je cite textuellement — que le devoir du couvent était de soigner et de rétablir Maria Lecoanet avant de la laisser rentrer dans le monde » ; il s'insurge, comme d'une calomnie, contre ce propos qui, sincère, n'eût été que convenable. Mais que le Bon-Pasteur se rassure. Nous ne disons pas que la mère du ... a eu un moment de sincérité — ce qui eût été une inadvertance. Tout au contraire nous lui imputons une ruse — ce qui était dans ses habitudes.

Tout de même, le Bon-Pasteur prend ses désirs pour une réalité quand, à propos des lettres perfides et captieuses de la mère du ..., il déclare « que personne parmi les témoins ne fait la moindre allusion à cette allégation ».

Il suffit, en effet, au sujet du premier départ de Mlle Lecoanet et de sa rentrée, de se reporter aux enquêtes.

Mme BEAUDOIN. 5^e Témoin. — Enquête Nancy. — Au bout de quelques années, on m'a écrit du Bon-Pasteur pour reprendre ma sœur qui était malade. La directrice et ma

sœur m'ont écrit. Elle est restée chez nous trois mois et s'est rétablie. — On lui écrivait souvent du Bon-Pasteur, et, un certain lundi de Pentecôte, elle nous a quittés brusquement sans dire où elle allait. Je suis restée cinq ans sans nouvelles. Je savais cependant qu'elle était au Bon-Pasteur, m'en étant informée en dessous mains.

M. THÉOPHILE BEAUDOIN. 6^e Témoin. — Enquête Nancy. — La première fois que ma belle-sœur est venue chez nous, elle y est restée quelque trois mois. Elle est arrivée très anémique. Puis elle est partie sans que nous sachions où elle allait.

Mlle GENET. 16^e Témoin. — Enquête Paris. — J'ai été pendant une dizaine d'années au couvent du Bon-Pasteur, avec Mlle Lecoanet, je crois de 1880 à 1892 environ... Mlle Lecoanet qui était souffrante demanda à partir dans sa famille pour se rétablir. Au bout d'un certain temps, les sœurs lui écrivirent de revenir faire sa convalescence dans la maison, où elle rentra effectivement très bien portante. Mais on ne lui donna aucun soin.

Mlle FORT. 20^e Témoin. — Enquête Paris. — J'ai été pendant 29 ans au Bon-Pasteur. J'ai connu Mlle Lecoanet pendant tout son séjour au Bon-Pasteur. Elle y était très malheureuse. Elle faisait des ouvrages très fins ; moi aussi, d'ailleurs, j'en ai fait et j'ai encore une excellente vue. Mlle Lecoanet voulait s'en aller et on la retenait toujours. Souvent elle pleurait à cause de cela. A la fin, elle est tout de même partie. — La sœur du ... nous a dit qu'elle lui avait envoyé une lettre pour l'inviter à revenir. Elle est revenue en très bonne santé, au point que cela nous a toutes étonnées, et cela nous faisait plaisir, car nous l'aimions bien toutes. — On l'a remise au même régime. Au bout d'une paire d'années, elle est retombée malade.

Mlle MÉLANIE LAURENT. 21^e Témoin. — Enquête Paris. — Au bout d'un certain temps, elle tomba malade, et on la laissa partir parce qu'on croyait qu'elle s'en allait de la poitrine. Plus tard, la sœur du a fait tout ce qu'elle a pu pour la faire rentrer. Je suppose qu'elle lui a écrit dans ce but. Maria Lecoanet est revenue tout à fait bien portante, mais sa vue s'est altérée et elle a de nouveau voulu s'en aller... — Bien souvent, je pleurais parce que j'avais faim. Maria Lecoanet avait la même nourriture que nous...

Mlle J. MARCHAL. 22^e Témoin. — Enquête Paris. — J'ai été pendant 12 ans 1/2 au Bon-Pasteur, et j'ai remplacé Maria Lecoanet lors de son premier départ. Au mois de juillet, elle est revenue très bien portante. Elle nous a dit que la mère du ... avait fait tout ce qu'elle avait pu pour la faire revenir. Le soir de son retour, la mère du ... a dit qu'elle la ferait maigrir et que, si elle avait profité pour le corps, elle avait probablement perdu pour l'âme.

Quelle belle nature que cette bonne mère !

Les témoins viennent de nous dire que Maria Lecoanet, rentrée dans ces conditions, avait été néanmoins mise au même régime et soumise au même travail.

Quel était le travail de Mlle Lecoanet ?

HORTENSE TARON. 2^e Témoin. — Enquête Nancy. — Mlle Lecoanet était une des meilleures ouvrières ; elle travaillait dans la soie et le linon batiste.

Mme PATRIS-MORIN. 8^e Témoin. — Enquête Nancy. — Je n'ai pas été cinq minutes

sans ouvrage... Mlle Lecoanet faisait de même, car nous étions dans les bonnes ouvrières.

Mme LATRAYE. 18^e Témoin. — Enquête Nancy. — J'ai connu Mlle Lecoanet au Bon-Pasteur ; elle y était déjà à mon arrivée. C'était une des plus fines ouvrières de la classe. Elle faisait des « jours » dans la batiste et la soie. Elle a beaucoup travaillé, notamment pour une exposition.

Cette déposition confirme ainsi un des détails donnés par Maria dans sa lettre à M. le Procureur Général.

Il importe d'observer que Mlle Lecoanet ne faisait pas seulement les « jours », comme les autres ouvrières de son atelier, mais que de plus elle « tirait » les fils.

Mlle ANDRÉ. 10^e Témoin. — Enquête Paris. — Elle faisait des petits carreaux de dessin, en tirant des fils ; c'était tout ce qu'il y avait de plus fin.

Mlle LEFRANC. 11^e Témoin. — Enquête Paris. — C'est Mlle Maria Lecoanet qui faisait le travail le plus fin, qui consistait à tirer les fils.

Mlle LAURENT. 21^e Témoin. — Enquête Paris. — J'ai connu Maria Lecoanet pendant 9 ans... Elle faisait tout ce qu'il y a de plus fin : elle tirait des fils dans de la batiste.

Mlle GENET. 16^e Témoin. — Enquête Paris. — C'est Mlle Lecoanet et moi qui étions chargées des ouvrages de couture les plus fins, et encore les miens n'étaient pas aussi pénibles que les siens, car elle était chargée de tirer les fils.

Sur cette question du tirage des fils, Mlle Lecoanet a aussi invoqué, devant les experts, le témoignage de Mlle Marie Simon, de laquelle à cause, des faux noms portés au couvent, elle n'a pu retrouver le vrai nom qu'après l'enquête faite, c'est-à-dire trop tard pour la faire citer. Dans son second dire aux experts, M^e Delasalle, avoué de Mlle Lecoanet à Paris, s'exprimait ainsi :

Le Bon-Pasteur prétend que les pensionnaires dites Madeleines tiraient seules les fils, ce qui, au regard de Mlle Lecoanet, est encore démenti par l'enquête. C'était elle qui « tirait » pour tous les travaux supplémentaires, et en outre, pendant un an (1886), elle a été exclusivement occupée à « tirer » avec une autre pensionnaire, Marie Simon, avec laquelle elle avait été en classe à Epinal. Mlle Marie Simon est probablement, à cette heure, au couvent de la Rédemption, à Epinal.

En tout cas, ajoutait M^e Delasalle, les experts pourraient avoir l'adresse de Marie Simon à ce couvent même, s'ils jugeaient utile à leur mission de se renseigner auprès d'elle, soit sur la vue de Mlle Lecoanet avant qu'elle n'entrât au Bon-Pasteur, et alors qu'elle allait en classe à Epinal, soit au sujet du tirage des fils.

Enfin, de la contre-enquête, c'est-à-dire de la déposition de Mlle Laxenaire elle-même, partie du couvent en 1884, donc deux ans avant l'année 1886 dont il est parlé dans le dire aux experts, il résulte que Mlle Lecoanet savait « tirer » et « tirait » en effet :

Je l'ai vu une fois tirer des fils dans une nappe pour faire des jours.

La vue ni la santé de Mlle Lecoanet ne résistèrent à ce surmenage.

Une première question se pose ici : quelle était sa vue avant d'entrer au couvent, c'est-à-dire quand elle était à Epinal et que, dans cette ville, elle faisait son apprentissage chez les dames Charpy ?

Mme BEAUDOIN. 5^e Témoin. — Enquête Nancy. — Ma sœur avait de très bons yeux avant d'entrer au Bon-Pasteur.

Mme BOURGOIN. 8^e Témoin. — Enquête Paris. — Il y a environ 27 ans, je voyais de temps en temps à Epinal Mlle Lecoanet. Elle était d'une bonne santé et *avait une très bonne vue*.

M. BOURGOIN. 9^e Témoin. — Enquête Paris. — Je sais par ma femme que Mlle Lecoanet avait autrefois une très bonne vue.

Nous avions appelé à l'enquête Mlle Masson, qui, chez les dames Charpy, avait travaillé avec Mlle Lecoanet avant 1870. Malade, elle n'a pu venir, mais elle a écrit à M^e Martin du Gard la lettre que voici :

J'ai travaillé deux ans avec Mlle Maria Lecoanet. Je lui ai toujours vu une bonne vue et nos maîtresses ne se sont jamais plaintes.

Qu'était cette vue quand Mlle Lecoanet est entrée au couvent ?

HORTENSE TARON. 2^e Témoin. — Enquête Nancy. — Je sais que, quand Mlle Lecoanet est entrée au couvent, sa vue était bonne, puisqu'on l'a mise au travail des jours.

Mlle LAURENT. 21^e Témoin. — Enquête Paris. — Au moment de son arrivée au Bon-Pasteur, Maria Lecoanet avait une très bonne vue.

Au-dessus de ces témoignages et les primant, en même temps qu'il les confirme, il y a un fait, un fait matériel qui ne permet pas même de discussion, c'est que « pour faire des jours, il faut une très bonne vue, ce travail étant particulièrement délicat », comme l'a expliqué un témoin compétent, Mlle Chapelain, ancienne entrepreneuse de lingerie. Si, pendant de nombreuses années consécutives, Mlle Lecoanet a fait des « jours », tirant même les fils, c'est que ses yeux le lui permettaient. C'est l'observation qu'a faite le Dr Péchin, observation d'ailleurs évidente.

Mlle Lecoanet, qui avait naguère une bonne santé et, comme vous le voyez, une excellente vue, a perdu, à ce régime, sa santé et sa vue.

Voici comment, dans le dire remis aux experts, M^e Delasalle, exposait les faits :

Deux ans avant son départ, ce qui reporte au début de l'année 1887, ses yeux, dès avant fatigués et ne résistant plus au surmenage, étaient déjà très altérés. C'est à ce moment que remonte la décision prise d'office de lui faire porter, en verres neutres, des lunettes bleues qu'elle portait encore quand elle est partie. Malgré ses réclamations plusieurs fois renouvelées et sa volonté plusieurs fois répétée de partir, *elle fut néanmoins forcée* de travailler à une nappe d'autel pour le pape, travail où le mal s'aggrava. C'est alors, vers janvier et février 1889,

que, *d'office et sans ordonnance*, on lui met d'abord et par deux fois deux emplâtres d'ammóniaque au-dessus des yeux et ensuite cinq vésicatoires à la joue gauche. A partir de ce moment, l'organisme oculaire se gonfla et les yeux se remplirent d'humeur, qui, chaque nuit, attachait les paupières. Sa vue alla, dès lors, s'altérant de plus en plus, à tel point que, ainsi retenue et mise trop tard à des travaux moins appliquants, Mlle Lecoanet en arriva à ne plus voir du tout et que, même pour aller à la chapelle, il fallait la conduire par la main. L'altération visuelle s'aggrava d'autant plus que sa santé générale était détériorée par l'anémie... C'est après les instances du Dr Champoullion que Mlle Lecoanet a eu, pendant sa dernière année, un verre de vin à midi (mars 1888 à mars 1889). Elle assure d'ailleurs que, nonobstant la gravité de son état, et quoi qu'elle en eût fait la demande réitérée, elle n'a jamais été soumise à l'examen d'un ophtalmologiste et que, à cause de cela même, l'abbé Bersaulx, alors aumônier du couvent, s'était préoccupé de l'en faire sortir, afin de la faire entrer ensuite à l'hôpital.

De ce chef, M^e Delasalle demandait aux experts de rechercher et de dire :

- 1^o Si le Bon-Pasteur prétend avoir jamais présenté Mlle Lecoanet à un médecin ophtalmologiste ;
- 2^o Et, au cas où il le prétendrait, de demander le nom et adresse de ce spécialiste, enfin de contrôler cette prétention ;
- 3^o De demander, en tous cas, au Bon-Pasteur quel a été le diagnostic formulé, le traitement ordonné, le régime prescrit et quelle justification il peut donner de l'exécution de ce traitement et de ce régime.

Le Bon-Pasteur, ainsi mis en demeure, conserva un prudent silence.
Voyons ce qu'ont dit les témoins de l'enquête :

HORTENSE TARON. 2^e Témoin. — Enquête Nancy. — Peu à peu sa vue s'est altérée et on l'a mise aux travaux plus grossiers du ménage. Je l'ai vu pleurer à ce sujet. Elle était obligée de porter des lunettes bleues. Elle avait même de la soie sur les yeux.

Mme PATRIS-MORIN. 8^e Témoin. — Enquête Nancy. — J'ai été au Bon-Pasteur de 1880 à 1892. J'étais dans la même classe que Mlle Lecoanet que j'ai connue pendant neuf ans. Je sais que sa vue a baissé au point qu'elle ne pouvait se conduire vers 1886 ou 1887. J'attribue cet affaiblissement de sa vue aux travaux difficiles qu'on nous faisait faire, c'est-à-dire à des « jours » très compliqués dans de la batiste très fine.

Mme KRAMPEN. 16^e Témoin. — Enquête Nancy. — J'ai été au Bon-Pasteur du 16 novembre 1887 jusqu'au 30 mars 1894, en qualité d'aspirante religieuse Madeleine. J'ai connu Mlle Lecoanet pendant 2 ans environ. Elle m'a semblé bien fatiguée et j'attribue cette fatigue à des excès de travail. Elle m'est apparue ainsi pendant les 2 ans que je l'ai connue. Elle avait un bandeau sur les yeux. Sa vue était bien affaiblie et elle ne pouvait faire que de petits ouvrages de crochet et des travaux de ménage. La nourriture de l'établissement n'était pas substantielle en raison de l'excès de travail.

Mme LATRAYE. 18^e Témoin. — Enquête Nancy. — La santé de Mlle Lecoanet était bonne au commencement... Elle portait des conserves... Plusieurs fois, ayant les yeux

fatigués, je l'ai entendue demander à notre maîtresse d'ouvrage de l'employer à des travaux plus grossiers, c'est-à-dire à la couture simple plutôt qu'aux « jours ».

Mme LAZARUS. 20^e Témoin. — Enquête Nancy. — Je suis entrée au Bon-Pasteur à l'âge de dix ans... Mon entrée au Bon-Pasteur a eu lieu vers 1887, mais je n'ai pas connu Mlle Lecoanet et ne sais rien d'elle.

Comment Mme Lazarus, entrée en 1887, n'avait-elle pas vu Mlle Lecoanet partie seulement en 1889 ? Sur interpellation de M^e Martin du Gard, le témoin répond :

Je venais d'entrer à la maison depuis peu et je me souviens d'avoir vu une pensionnaire qu'on conduisait à la chapelle. Elle portait des conserves bleues et paraissait ne plus voir clair. C'était une enfant de Marie, car je me rappelle vaguement qu'elle avait un cordon bleu. Je me rappelle qu'on l'appelait Henriette.

Henriette ! C'est précisément le nom que Mlle Lecoanet portait au couvent. — Ce témoignage est particulièrement précieux. On y voit, d'abord, pourquoi les pensionnaires ne portaient pas leur nom au Bon-Pasteur, protégé ainsi contre les révélations des pensionnaires qui partaient. On y voit ensuite que Mlle Lecoanet n'a pas cherché à peser sur les témoins qu'elle a appelés.

Mme ANDRÉ. 10^e Témoin. — Enquête Paris. — En 1885, j'ai été placée au Bon-Pasteur de Nancy et j'ai été la voisine de Mlle Lecoanet, qui était ma petite mère... Mlle Lecoanet travaillait beaucoup, comme toutes ses compagnes. Elle faisait des ouvrages particulièrement fins. Elle a commencé à avoir mal aux yeux à l'occasion d'une nappe qu'elle faisait. Elle se levait de bien meilleure heure que nous autres. Elle faisait des petits carreaux de dessin, en tirant des fils : c'était tout ce qu'il y avait de plus fin. Elle se plaignait alors d'avoir mal aux yeux. Ses camarades voyaient bien que c'était vrai, mais, malgré cela, on la força de continuer cet ouvrage... Pendant la maladie d'yeux de Mlle Lecoanet, nous l'aiderions dans son travail. Nous lui avons fait des ourlets pour qu'elle ne soit pas grondée par les sœurs.

On la força de continuer cet ouvrage, c'est-à-dire la nappe destinée au Pape. On la força, du même droit qu'on a forcé Solange à travailler jusqu'à son dernier souffle.

Mme LEFRANC. 11^e Témoin. — Enquête Paris. — J'ai passé huit ans avec Mlle Lecoanet. J'ai assisté au commencement de sa maladie d'yeux. Nous faisons ensemble une nappe, dont nous voulions faire cadeau à la sœur du ... : c'est Mlle Lecoanet qui faisait le travail le plus fin qui consistait à tirer les fils. Nous nous levions à 2 heures du matin, et travaillions jusqu'à 4 heures au clair de lune... Mlle Lecoanet était aussi malheureuse que nous ; mais ce que je reproche surtout aux sœurs, c'est que, quand elle a eu sa maladie d'yeux, on ne lui donnait pas les remèdes ordonnés par le médecin. Elle était anémique, on devait la fortifier. Malgré cela, on la nourrissait comme nous, c'est-à-dire qu'on lui donnait de l'eau et un peu de lard.

Mlle GENET. 16^e Témoin. — Enquête Paris. — Au bout d'un certain temps (premier départ) les sœurs lui écrivirent de revenir faire sa convalescence dans la maison où elle rentra effectivement très bien portante. Mais on ne lui donna aucun soin. Elle devint bientôt presque anémique et ses yeux furent fatigués au point qu'elle devint presque aveugle. Je l'ai vue avec un bandeau sur les yeux et des lunettes bleues. Jamais un oculiste n'est venu dans la maison et les sœurs la soignèrent en dehors des prescriptions du docteur. Elles lui mirent je ne sais quoi sur les yeux, des sinapismes, je crois, de sorte qu'ils enflèrent complètement, et l'humeur se porta dedans...

Mlle FORT. 20^e Témoin. — Enquête Paris. — Mlle Lecoanet est retombée malade. Elle ne voyait plus clair. Elle était toute pâle et tombait par terre. On ne faisait rien pour la soigner. Cependant la dernière année, on lui donnait un peu de vin à midi.

Pour un tel cas, qu'a fait le couvent, en dehors du verre de vin donné, chaque jour, pendant la dernière année ? Rien ! Plusieurs témoins viennent déjà de le dire ; d'autres vont le confirmer, en signalant que jamais un oculiste n'a été appelé.

Mme ANDRÉ. 10^e Témoin. — Enquête Paris. — On lui (Mlle Lecoanet) fit cependant voir un médecin qui ordonna de lui donner une nourriture plus fortifiante qu'à nous autres, mais on n'exécuta pas cette prescription et elle continua à avoir la même nourriture que nous.

Mlle LAURENT. 21^e Témoin. — Enquête Paris. — Comme nous, Maria Lecoanet était obligée de faire des « mystiques ». Sans cela, elle n'aurait pas été bien vue dans la maison. J'ai eu, comme Maria Lecoanet, mal aux yeux, à cause du travail trop fin que l'on nous faisait faire : *on ne m'a jamais fait voir d'oculiste.*

Mlle MARCHAL. 22^e Témoin. — Enquête Paris. — Le travail que nous faisions était très fatigant et notre nourriture très mauvaise. Au bout d'un certain temps, Maria Lecoanet a eu mal aux yeux. Nous avons été une dizaine dans son cas, en raison du travail fin que l'on nous faisait faire. *Jamais nous n'avons vu d'oculiste...* Quand Maria Lecoanet n'a plus pu faire son ouvrage, en raison de sa maladie d'yeux, on lui a fait coudre des vêtements pour la maison. C'était un ouvrage avec de grands points. Puis, on l'a employée au jardin. — Quand elle est partie, elle ne voyait presque plus clair : elle portait un bandeau sur les yeux. — J'ai entendu dire que les médecins lui avaient ordonné des médicaments et qu'on ne les lui avait pas donnés ; mais, dans les derniers temps, on lui a donné un verre de vin par jour.

L'état de la pauvre Maria excita la pitié de l'aumônier et, vous savez comment, par une lettre à lui remise au confessionnal, Mme Beaudoin fut enfin prévenue.

Ici, le Bon-Pasteur me fait deux objections.

Il me dit d'abord que, des déclarations mêmes de Mme Beaudoin, il résulte que, si elle est restée cinq ans sans nouvelles de sa sœur, elle a ensuite correspondu avec elle ; de là il conclut que, après du moins les cinq premières années qui ont suivi son retour, Maria Lecoanet était parfaitement libre.

Il me dit ensuite, et comme conséquence de cette première objection, que l'inter-

vention généreuse de l'abbé Bersaulx n'est qu'une simple invention, un simple conte. Il faut d'ailleurs lire le texte même de ses conclusions :

La prétendue séquestration organisée par le Bon-Pasteur, les lettres interceptées et *l'histoire* de l'aumônier en recevant une au confessionnal et la faisant passer à la sœur de Maria Lecoanet sont également démenties.

Oui, sans doute, Maria Lecoanet, qui, pendant cinq ans, n'avait pu donner signe de vie à sa sœur, a pu ensuite lui écrire; mais ses lettres ne portaient que si elles plaisaient et, quand elle se plaignait, elles ne portaient pas, en sorte que Mme Beaudoin pouvait croire et croyait que Maria se plaisait, était décidée à rester toujours dans la maison d'où celle-ci cherchait vainement à se sauver. Je vous ai montré qu'il en était ainsi pour toutes les pensionnaires. Si elle avait pu écrire librement, aurait-elle essayé de se sauver, avec Hortense Taron, en escaladant le mur? Aurait-elle eu besoin du concours de l'abbé Bersaulx? La logique de son système de dénégations oblige le Bon-Pasteur à présenter ce concours comme une histoire, une sorte de fable. Je suis fort aise de cette dénégation, où il va jusqu'à oublier qu'un de ses témoins les plus dévoués, Mlle Laxenaire elle-même, rappelle et confirme ce concours :

Mlle LAXENAIRE. 14^e Témoin. Contre-Enquête. — Elle a fait passer une lettre à sa famille par l'intermédiaire de l'abbé Bersaulx.

Aussi bien, lisons les enquêtes sur ce point.

HORTENSE TARON. 2^e Témoin. — Enquête Nancy. — Maria Lecoanet m'a raconté qu'un jour elle avait voulu faire passer une lettre à l'abbé Bersaulx, aumônier du Bon-Pasteur, pour qu'il la fit parvenir à la sœur de Mlle Lecoanet. Dans cette lettre, elle demandait à sortir de la maison parce qu'elle souffrait des yeux. Dans l'impossibilité de communiquer avec l'aumônier, elle avait dû passer cette lettre par le grillage de la chapelle. Elle avait essayé préalablement de la passer par le grillage du confessionnal qu'elle avait déchiré. J'ai en effet constaté que le rideau était arraché. Mlle Lecoanet m'a raconté qu'un certain jour l'abbé Bersaulx, au confessionnal, s'était trompé. Croyant s'adresser à Mlle Lecoanet de qui il attendait la lettre susénoncée, il s'est adressé à une autre pensionnaire nommée Léonie. Celle-ci a raconté le fait à une autre de ses compagnes qui, elle-même, l'a raconté à la mère du La mère du ... a décidé l'expulsion de Mlle Lecoanet, mais auparavant elle a engagé la compagne révélatrice à continuer ses relations avec elle, afin qu'elle ne se doutât pas de son renvoi.

Mme ANDRÉ. 10^e Témoin. — Enquête Paris. — Mlle Lecoanet désirait s'en aller. Elle écrivait des lettres, mais on ne les laissait pas partir. Une seule lettre est arrivée à destination, grâce à l'aumônier, M. Bersaulx, qui reçut la lettre que la jeune fille lui fit passer, en se confessant, par-dessous la grille de la chapelle. Une compagne ayant rapporté le fait aux sœurs, il n'y a pas de vexations que celles-ci ne firent à Mlle Lecoanet à raison de

cela. La sœur de Mlle Lecoanet ayant répondu à l'aumônier, ce dernier, par erreur, rapporta au cours d'une confession cette réponse à une demoiselle nommée Léonie qui divulgua le fait aux sœurs.

Mlle GENET. 16^e Témoin. — Enquête Paris. — En ce qui concerne Maria Lecoanet, je sais que c'est grâce à la complaisance de l'aumônier qui s'est chargé d'une lettre qu'elle a pu sortir. Cet aumônier (abbé Bersaulx) voulait faire sortir 5 ou 6 de nos compagnes, parmi celles qui se plaignaient. Il a eu même des ennuis à cause de cela.

Mlle FORT. 20^e Témoin. — Enquête Paris. — Mlle Lecoanet a fini par sortir grâce à l'aumônier Bersaulx, qui s'est chargé d'une lettre pour sa sœur.

Mlle LAURENT. 21^e Témoin. — Enquête Paris. — La vue de Mlle Lecoanet s'est altérée et elle a de nouveau voulu s'en aller. La mère du ... lui disait qu'elle serait damnée si elle partait, et c'est grâce à l'aumônier qu'elle a pu faire parvenir une lettre à sa sœur.

A toutes fins, la mère du ... savait jouer de la « *damnation* ». Vous le constatez ici, vous le verrez mieux encore dans un instant.

Mlle MARCHAL. 22^e Témoin. — Enquête Paris. — Lassée d'écrire pendant 4 ou 5 ans, Mlle Lecoanet a fini par apitoyer l'aumônier, M. l'abbé Bersaulx, qui s'est chargé d'une lettre.

Mais un témoin de la contre-enquête fait cette objection qu'on ne pouvait soigner Maria que si elle restait et qu'on ne l'a retenue que pour la soigner; et, de là, le Bon-Pasteur, que la contradiction ne gêne pas, tire la preuve qu'il ne désertait pas l'obligation des soins qu'il devait à ses pensionnaires. Nous savons à quoi nous en tenir à cet égard. Si on retenait Mlle Lecoanet, qui ne pouvait plus produire, c'est que son cas était tel que, si elle partait en cet état, on avait à redouter et on redoutait, vous l'allez voir, l'éclat du procès; et Mlle Lecoanet vous a dit, en effet, que, sur le conseil du Dr Dubois de la Vigerie, un procès eût été fait immédiatement, si Mme Beaudoin avait su ce qu'était l'assistance judiciaire.

Grâce donc à l'abbé Bersaulx, elle put partir. Son départ est du 12 mars 1889. C'est une date dans sa vie. Après 17 ans de travail, elle partait sans un centime, sans un trousseau, malade, comme vous savez, et infirme par surcroît.

Sur le premier point, il suffit de rappeler ces quelques mots du précédent arrêt :

Que, de plus, il n'est pas dénié que, lorsqu'elle quitta le couvent en 1889, elle ne reçut ni linge, ni vêtements, ni aucune somme d'argent, et qu'on se contenta de lui payer son billet de chemin de fer de Paris à Nancy.

Sur l'état lamentable dans lequel Mlle Lecoanet arriva à Paris, écoutons les témoins.

Mme BEAUDOIN. 5^e Témoin. — Enquête Nancy. — En 1889, j'ai reçu une lettre de ma

sœur qui me demandait 100 à 200 francs pour entrer à l'hospice, afin de faire soigner ses yeux qui étaient malades. Je lui ai répondu que je la ferais soigner chez moi. La mère supérieure me l'a renvoyée alors dans un état lamentable, avec des habits misérables et sans trousseau. Elle était presque aveugle. Il fallait la conduire à la main. Nous habitions Paris à cette époque.

M. THÉOPHILE BEAUDOIN. 6^e Témoin. — Enquête Nancy. — La seconde fois qu'elle a quitté le Bon-Pasteur pour venir chez nous à Paris, j'ai été envoyé au devant d'elle à la gare de l'Est. Lorsqu'elle a débarqué, je ne la reconnaissais pas, tellement elle était changée. Elle avait des habits tout à fait en loques, des lunettes bleues ; elle-même ne m'a pas vu. Elle était complètement aveugle. Je ne l'ai reconnue qu'à sa voix.

PAUL BEAUDOIN. 7^e Témoin. — Enquête. Nancy. — La seconde fois que ma tante est venue à la maison, j'avais alors 13 ans, et j'ai été la chercher à la gare de l'est avec mon père. Dans la salle d'attente, ne voyant pas le train arriver, nous nous sommes adressés à deux personnes dont la mise avait tout d'abord appelé notre attention. L'une d'elles, en particulier, était vêtue d'une façon grotesque, avec des vêtements de bure et une cape noire et des grosses lunettes bleues sur les yeux. Mon père lui a demandé si le train de Nancy était arrivé. Cette personne a répondu qu'elle-même venait de Nancy et qu'elle attendait son beau-frère, M. Beaudoin. C'est ainsi que la reconnaissance s'est faite.

Il est certain, Messieurs, que le départ de Mlle Lecoanet a soulevé parmi les religieuses de grandes préoccupations, soit à cause de l'état dans lequel elle était partie et qui pouvait susciter un procès, — procès redouté, vous ai-je dit, — soit à cause de l'intervention de l'aumônier, intervention dont le secret s'était ébruité et qui soulignait la responsabilité du couvent dans l'état de sa pensionnaire, soit à cause de l'influence que ce départ et cette intervention pouvaient exercer sur l'esprit des autres pensionnaires.

La supérieure et la mère Ste ... s'efforcèrent de détruire chez les pensionnaires la tentation de l'exemple, en leur disant que la fugitive avait encouru la damnation et qu'elle demandait à rentrer :

Mme ANDRÉ. 10^e Témoin. — Enquête Paris. — Après le départ de Maria Lecoanet, la mère supérieure vint nous faire un sermon pour nous dire que cette jeune fille était damnée. Et les sœurs firent courir le bruit qu'elle voulait rentrer au couvent, ce qui n'était certainement pas vrai, étant donné ce qu'elle avait fait pour en sortir.

Sur l'interpellation de M^e Simette, avoué du Bon-Pasteur, le même témoin ajoute :

On n'a pas lu de lettre de Mlle Lecoanet demandant à rentrer au Bon-Pasteur ; la mère du ... s'est bornée à nous dire que Mlle Lecoanet avait écrit pour revenir.

Montrer une lettre qui n'existait pas, ce n'eût point été au surplus une difficulté. Il suffisait d'en fabriquer une, et la mère du ... n'était pas femme, nous le savons, à s'arrêter devant si petit obstacle.

Mlle GENET. 16^e Témoin. — Enquête Paris. — Après le départ de Maria Lecoanet, la mère du ... nous a dit une fois ou deux que cette jeune fille regrettait la maison, qu'elle était damnée, qu'elle avait été ingrate et que la sainte Vierge l'avait chassée de la maison, enfin des bêtises qu'on se gêne de dire.

Mlle FORT. 20^e Témoin. — Enquête Paris. — Après le départ de Mlle Lecoanet, la supérieure est venue nous faire un discours, nous disant qu'elle était damnée et que c'était la sainte Vierge qui l'avait chassée.

Mlle J. MARCHAL. 22^e Témoin. — Enquête Paris. — Après le départ de Mlle Lecoanet, la supérieure est venue faire un sermon sur l'abus des grâces et le mauvais esprit de Maria Lecoanet qui se perdrait en quittant le couvent.

Voilà Mlle Lecoanet dans sa famille.

Sa sœur la fait soigner par un homme de l'art, le Dr Dubois de la Vigerie, dont je vous représente le diagnostic initial. Il constate que les soins ont commencé en mars 1889, donc immédiatement après l'arrivée de Mlle Lecoanet à Paris.

Les personnes sans fortune ne peuvent rester longtemps sans travailler. Au bout de six mois, dès qu'elle se sent un peu mieux, Maria, qui est à la charge de sa sœur et de son beau-frère, veut travailler. Mais, en l'état où elle était encore, quelle place possible ?

Le Bon-Pasteur a en vain cherché tout d'abord à montrer que, malgré sa vue, Mlle Lecoanet avait pu, en partant, faire des « jours » chez ou pour Mme Ruttinger.

Mme RUTTINGER. 9^e Témoin. — Enquête Nancy. — Je ne puis dire que Mlle Lecoanet ait travaillé pour moi : je ne la connaissais pas.

Les membres de la famille Beaudoin vont du reste nous renseigner sur le sort de Maria après le départ du couvent.

M. T. BEAUDOIN. 6^e Témoin. — Enquête Nancy. — Chez nous, il fallait la conduire pour la mener à l'oculiste ou la faire sortir.

M. PAUL BEAUDOIN. 7^e Témoin. — Enquête Nancy. — Quand elle était chez nous, je l'ai conduite plusieurs fois chez un oculiste, M. Dubois de la Vigerie : elle ne voyait presque pas clair, se heurtait contre les meubles. Le jour lui faisait mal aux yeux. Au bout de quelques mois de traitement et de bonne nourriture, une grande amélioration s'est produite dans son état, au point qu'elle pouvait se conduire seule.

Mme BEAUDOIN. 5^e Témoin. — Enquête Nancy. — Je l'ai gardée 6 mois à la maison. Son état s'est amélioré grâce aux soins de M. Dubois de la Vigerie qui était oculiste. Cependant, elle n'a pas pu reprendre son état de couturière. Je l'ai alors placée comme bonne à tout faire chez une dame Bertaut, qui n'a pu la garder à cause de sa vue. Elle a été ensuite chez une dame de M... qui l'a gardée 7 ans, en qualité de domestique. Maintenant elle habite chez elle et fait des confections à raison de 1 fr. 75 par jour.

Maria est donc entrée, six mois après son départ, chez une dame Bertaut, qui ne la put conserver, tant elle était faible et parce qu'elle ne voyait pas.

Que devenir ?

Elle se présenta chez les époux de T... de M..., dont vient de nous parler Mme Beaudoin.

Appelée comme témoin, Mme de M..., qui est maintenant à Londres, a écrit à M. le juge Kastler la lettre pleine d'émotion qui est annexée au procès-verbal d'enquête :

Mlle Maria Lecoanet me fait assigner devant vous pour déposer le 7 avril à son sujet, relativement au Bon-Pasteur. Il m'est de toute impossibilité d'aller à Paris, parce qu'il m'est impossible de quitter mon mari malade, à qui mes soins sont nécessaires.

Voici d'ailleurs, Monsieur le Juge, ce que j'aurais pu vous dire en toute vérité et sincérité.

Maria Lecoanet est entrée chez nous au commencement de l'année 1890.

Nous habitions alors à Passy, rue Duban, n° 6.

Quand elle s'est présentée pour être femme de chambre, je m'aperçus de son aspect chétif et souffrant et aussi de la grande faiblesse de ses yeux.

Bien qu'elle fit un effort évident pour se tenir droite et regarder en face, elle ne pouvait s'empêcher d'incliner la tête et de baisser les yeux pour éviter la lumière.

Je lui en fis l'observation ; elle me dit alors comment elle avait passé 17 ans au Bon-Pasteur de Nancy.

Elle m'expliqua qu'ayant beaucoup travaillé en faisant des « jours » dans du linge très fin, sa vue en avait souffert, mais que ses yeux allaient mieux parce que, depuis sa sortie, elle avait été très bien soignée par un médecin spécialiste ; elle m'expliqua aussi que le régime de la maison l'avait anémiée, mais que depuis sa sortie sa sœur l'avait soignée et qu'elle était maintenant en état de travailler.

Je n'eus pas de peine à voir que la pauvre fille vantait d'autant plus l'amélioration de ses yeux et de sa santé qu'elle voulait m'en convaincre.

Mais il n'y avait que de trop bonnes raisons extérieures pour en douter.

Cependant, elle me dit si bien qu'elle avait besoin de travailler, qu'elle ferait tout ce qu'elle pourrait pour me satisfaire et elle me supplia avec tant d'anxiété de faire au moins un essai que je me suis laissée aller par compassion.

La voilà donc chez nous à l'essai, comme elle l'avait dit.

Je pus alors constater qu'elle avait de grandes qualités de politesse et de tranquillité, un caractère égal et doux, très appréciable pour nous à cause de nos jeunes enfants (11 et 13 ans). Sans cela, je ne l'aurais certainement pas gardée, car elle ne pouvait vraiment faire aucun service, la pauvre enfant.

Elle avait les yeux tellement malades et la lumière du jour l'incommodait tant qu'elle se cachait toujours les yeux.

Positivement, en toute vérité, elle était alors presque aveugle.

Je l'ai moi-même envoyée au cabinet particulier de l'oculiste qui l'avait soignée.

Le médecin lui dit alors à ce moment qu'elle avait ou qu'elle aurait (je ne m'en souviens pas bien) une cataracte et qu'il fallait attendre.

Sauf ce dernier détail, je me rappelle d'autant mieux les faits que Maria revint très émue de cette consultation et du mot « cataracte » qui l'avait épouvantée.

Elle n'avait pas seulement que les yeux malades. Elle était si faible et si débilitée que,

malgré sa bonne volonté, elle était aussitôt à bout de force et elle avait des défaillances.

C'était pitoyable de la voir ainsi ; je la fis soigner ; elle se promenait avec les enfants, et c'était tout.

Ses yeux m'inquiétaient.

Afin de vérifier l'idée du précédent oculiste, je l'ai moi-même menée et je l'ai ensuite envoyée chez un autre oculiste dont le nom ne me revient pas.

D'autre part, afin de lui permettre de se remettre, j'avais dû prendre une personne en supplément.

Cette personne s'appelait Alphonsine Marchal.

La belle-sœur de cette femme avait été elle aussi au Bon-Pasteur de Nancy et en était sortie en très mauvais état (c'était une amie de Maria).

Si Maria n'était entrée chez nous et si son état n'avait excité notre compassion, je ne sais pas ce qu'elle eût pu devenir, car elle était trop mal portante pour pouvoir se placer.

Sa santé s'améliora, mais sa faiblesse subsista et ses yeux restèrent toujours très faibles aussi.

Je dois dire, Monsieur, que, si nous avons été bons pour elle, nous n'avons pas eu à le regretter.

Malgré toutes ses souffrances, elle travaillait avec courage, faisant de son mieux.

Avec cela, elle était sous tous les rapports d'une scrupuleuse honnêteté.

Lorsque certaines circonstances nous appelèrent ici, je lui ai laissé en toute confiance la garde de la maison.

Puis, Monsieur, nous sommes devenus malheureux. Bien que non payée alors, car notre malheur nous en avait réduits là, elle ne voulut pas nous quitter.

Comme elle avait été aux bons temps, elle voulut être à la peine et attendre avec nous et auprès de nous que nous fussions redevenus plus heureux.

Quel bon cœur c'était ! et quelle brave fille !

Ce sont là, Monsieur, des souvenirs bien durs à rappeler ici.

Ces souvenirs me font revivre de cruels moments.

Mais je me fais un cas de conscience de vous dire toute la vérité pour vous montrer ce qu'est cette bien intéressante Maria.

Vous voyez dans quelles circonstances nous avons été forcés de nous en séparer.

C'est en 1896 qu'elle a dû trouver ailleurs du travail.

N'ayant jamais revu depuis lors Marie Lecoanet, je ne saurais vous dire si maintenant elle voit mieux et si ses fréquentes défaillances ont cessé ou diminué.

Je ne rapporte ici que les choses que j'ai vues moi-même.

Elle m'a raconté différentes choses très tristes de la maison et comment le bon aumônier du couvent avait compatì à ses misères.

Mais, de tout cela, je crois n'avoir rien à dire, n'en ayant pas été directement témoin.

En finissant, je dois vous dire que nous sommes des catholiques fervents en notre croyance.

Je ne vous fais cette observation que pour pouvoir ajouter que nos cœurs ont beaucoup souffert en voyant dans quel état une maison religieuse avait mis cette malheureuse fille, sans même s'occuper ensuite de son sort.

Jamais, jamais nous n'aurions voulu croire cela, si, hélas ! nous ne l'avions vu, ayant vu aussi la belle-sœur de la femme de journée dont je vous ai parlé.

Que peuvent devenir de pauvres filles sans ressources, sans soutien, ainsi privées du moyen de gagner honorablement leur vie ?...

Puis M. T... de M..., quoique malade, tint à s'associer aux déclarations de sa femme. Voici la lettre que ce galant homme a écrite au magistrat :

Je regrette vivement que ma femme ne puisse vous porter son témoignage. Permettez-moi, Monsieur, de vous présenter ses excuses. Veuillez aussi, Monsieur, me permettre de m'associer entièrement à ce que ma femme vous écrit ci-dessus au sujet de Mlle Maria Lecoanet dont la conduite envers nous a été exemplaire dans les mauvais jours. Ma femme a omis de vous dire que Mlle Lecoanet avait un certificat très élogieux que lui avait donné le Bon-Pasteur.

Écoutons maintenant les témoins de l'enquête. Ils vont confirmer les déclarations de Mme de M..., et ils les compléteront pour le temps écoulé depuis 1895-1896.

Je vais lire les dépositions d'après la chronologie des faits auxquels elles se rapportent, et vous allez voir, au fur et à mesure, que ma pauvre cliente, pourtant si habile de ses mains, était, est et sera toujours dans l'impossibilité de travailler autrement qu'avec l'aide d'une personne dont la vue supplée à la sienne.

M. LOUIS MARCHAL. 3^e Témoin. — Enquête Paris. — En 1889, ma sœur a retrouvé Mlle Lecoanet qu'elle avait connue au Bon-Pasteur, et nous sommes entrés en relations avec cette demoiselle qui était placée à Passy chez une dame de M..... Mlle Lecoanet, qui avait la vue très basse et se plaignait toujours d'avoir mal aux yeux, n'était gardée dans cette maison que par charité. A un moment, ma femme la remplaça pour le service de bonne à tout faire, et Mlle Lecoanet se bornait à l'aider.

Mme ALPHONSINE MARCHAL. 13^e Témoin. — Enquête Paris. — En 1889, j'ai remplacé chez Mme de M..... Maria Lecoanet qui avait été engagée chez cette dame comme bonne à tout faire. Cette demoiselle ne pouvait plus faire son service : elle avait très mal aux yeux et ne voyait presque plus clair. Mme de M..... la gardait par charité et sans gages ; elle ne pouvait que promener les enfants. Outre sa maladie d'yeux, elle avait souvent des faiblesses. Elle m'a souvent raconté qu'elle faisait au couvent un travail excessif, qu'elle avait une très mauvaise nourriture, qu'on ne prenait aucun soin de propreté et qu'elle était devenue anémique en raison de tout cela. Elle ajoutait que son mal d'yeux venait de là aussi.

Mme VIGOUREL. 17^e Témoin. — Enquête Paris. — Je connais Mlle Lecoanet par l'intermédiaire de ma sœur Mélanie Laurent, qui a été au Bon-Pasteur avec elle, et qui me l'a amenée à la maison. — En 1889, Mlle Lecoanet avait les yeux bien malades. Ils étaient très rouges. Elle m'a raconté son histoire, en me disant qu'on l'avait renvoyée presque aveugle, qu'on l'avait fait beaucoup souffrir, qu'on lui donnait beaucoup de travail et qu'on ne lui donnait pas la nourriture nécessaire.

Avec Mme Chapelain, nous arrivons au moment où Mlle Lecoanet quitte le service des époux de M..., partis définitivement à Londres.

Mme CHAPELAIN. 19^e Témoin. — Enquête Paris. — J'ai été entrepreneuse de lingerie, et j'ai employé pendant un an 1895-1896 Mlle Lecoanet. Elle faisait des « jours ». Elle faisait peu d'ouvrage, mais ce qu'elle faisait, elle l'exécutait à peu près bien. Mais je crois que d'autres ouvrières l'aidaient souvent pour tirer des fils. Au lieu de lui donner de l'ouvrage comme à une autre ouvrière, on était obligé de le lui préparer, en faisant la partie la plus fine du travail, dont elle était incapable à cause de sa vue. Mlle Lecoanet pouvait y gagner 1 fr. 75 à 2 fr. par jour. J'ai dû renoncer à l'employer parce qu'elle ne pouvait plus continuer de travailler à cause de sa vue : elle n'y gagnait pas sa vie... J'ai rencontré souvent Mlle Lecoanet depuis son départ de ma maison. Quand je passais à côté d'elle, elle ne me reconnaissait pas.

Après avoir vainement essayé de se remettre aux « jours », Mlle Lecoanet fait des jupes. Les témoins constatent combien, à cause de sa vue, elle a de peine à faire ce travail pourtant plus facile.

Mme MARCHET. 6^e Témoin. — Enquête Paris. — J'ai connu, il y a environ 6 ans, Mlle Lecoanet qui travaillait dans une maison de couture. Dans cette maison, où elle avait dû entrer parce qu'elle ne pouvait pas continuer à travailler dans la lingerie, en raison de sa vue, elle faisait des jupes, et je me souviens qu'un jour je l'ai vue coudre une jupe à l'envers. Je lui en ai fait l'observation. Elle ne s'en était pas aperçue. Elle avait la vue très faible. Elle racontait qu'elle avait été très anémiée par le couvent, où elle avait été malade et où elle était très mal. Elle souffrait beaucoup des yeux : quand on la rencontrait dans la rue, elle ne vous reconnaissait pas. A plusieurs reprises, Mlle Lecoanet, qui était ma voisine, est restée couchée. Elle était malade, mais je ne savais pas ce qu'elle avait.

Mme BOURGOIN. 8^e Témoin. — Enquête Paris. — Il y a 5 ou 6 ans, j'ai retrouvé Mlle Lecoanet à Paris. Elle vient fréquemment chez moi : sa vue s'est tout à fait altérée ; elle n'y voit plus du tout ; elle ne me reconnaîtrait pas si elle passait à côté de moi. Souvent mon mari était obligé de la reconduire quand elle avait des faiblesses.

M. BOURGOIN. 9^e Témoin. — Enquête Paris. — Mlle Lecoanet, maintenant, voit difficilement et tombe en faiblesse.

Mlle HELMER. 18^e Témoin. — Enquête Paris. — Je suis l'employée de Mlle Lecoanet, qui travaille dans la couture de jupes. Ce n'est pas un travail fin. Mais, malgré cela, je suis obligée de l'aider souvent pour enfiler son aiguille et faire les travaux les plus fins. Je dois dire qu'elle ne porte pas de lunettes. Voilà 4 ans que je suis chez Mlle Lecoanet...

Très souvent, pendant son travail et à cause de sa faiblesse, Mlle Lecoanet se trouve mal : elle a des évanouissements qui durent de 10 à 15 minutes...

Mme VIARDOT. 14^e Témoin. — Enquête Paris. — Je connais Mlle Lecoanet depuis trois ans et je suis sa voisine. Souvent, je l'ai ramassée sur le carré quand elle avait des faiblesses. Elle ne voit pas clair. Quand elle passe à côté de moi, elle ne me salue pas. J'ai cru d'abord que c'était par fierté. Mais je me suis aperçu qu'elle ne voyait pas. Sur ma

demande, elle m'a dit qu'elle attribuait son état à ce que, pendant sa jeunesse, elle n'avait pas eu son nécessaire, qu'elle avait épuisé sa santé et sa vue à travailler au couvent. Elle disait qu'elle était mal nourrie et que l'on ne s'occupait pas du tout d'elle quand elle était malade, que, même ne voyant pas très clair, elle était obligée de travailler quand même. Quand Mlle Lecoanet n'a pas une jeune fille qui travaille avec elle, il lui arrive souvent de ne pouvoir enfiler son aiguille. Elle m'a appelée parfois pour lui rendre ce service. Il y a des piqûres qu'elle ne peut pas faire. Elle va tout de travers.

Voici maintenant la déclaration d'une grande modiste de Paris, à qui j'avais moi-même envoyé Maria Lecoanet, dans l'espérance, d'ailleurs déçue, qu'elle pourrait l'utiliser pour des travaux faciles.

Mlle FOURNIER. 2^e Témoin. — Enquête Paris. — Il y a environ 18 mois, Mlle Lecoanet s'est présentée chez moi pour avoir de l'ouvrage. Je lui ai proposé du travail : des petits plis dans de la soie. Elle m'a dit qu'elle ne pouvait le faire, que c'était trop fatigant pour elle à cause de sa vue. Le travail en question n'est pas extrêmement minutieux, il suffit d'être bonne ouvrière.

L'extrême pauvreté entraîne à bien des chutes. Mlle Lecoanet, qui a eu à traverser de dures épreuves et de cruels moments, est restée la brave et honnête femme qu'elle était. Tous les témoins disent la correction de sa vie.

Mme BOURGOIN. 8^e Témoin. — Enquête Paris. — Mlle Lecoanet est une femme très honnête ; l'on peut avoir toute confiance dans ses déclarations.

M. BOURGOIN. 9^e Témoin. — Enquête Paris. — Mlle Lecoanet est une très brave fille qui se conduit très bien.

Mme ALPHONSINE MARCHAL. 13^e Témoin. — Enquête Paris. — Je puis affirmer que Maria Lecoanet est une très brave fille, très honnête et qu'on peut ajouter foi à ce qu'elle dit.

Mme VIARDOT. 14^e Témoin. — Enquête Paris. — Mlle Lecoanet est une fille très tranquille. Jamais je ne l'ai vue se déranger.

J'ajoute que, pendant tout le cours du procès, Mlle Lecoanet a demeuré rue Chanoinesse, dans une maison appartenant à un prêtre attaché à la cathédrale Notre-Dame, et que la concierge a été interrogée plusieurs fois sur sa conduite. J'ajoute encore que sa vie a été épiée par de faux clients.

Mlle HELMER. 17^e Témoin. — Enquête Paris. — Dernièrement, deux personnes que nous ne connaissions pas, qui ne nous ont pas dit leur nom, et qui nous ont indiqué comme domicile un quartier inexact, se sont présentées chez Mlle Lecoanet pour lui donner à faire un corsage que celle-ci a dû refuser parce que l'ouvrage était trop difficile.

Si on avait pu relever quoique ce fût contre elle, non pas même une preuve, mais le soupçon d'une démarche équivoque, nous entendrions les religieuses du Bon-Pas-

teur, s'assimilant elles-mêmes aux meilleures, aux plus tendres et aux plus méritantes, s'indigner qu'on écoutât à leur encontre les plaintes d'une fille perdue, fussent-elles la cause même de sa déchéance. Ce moyen de défense est connu. On fait tout pour qu'une fille tombe dans l'abîme, on l'y pousse, on l'y jette ; et, quand elle y est, vous connaissez l'attitude hautaine, ou saintement effarouchée, ou bellement indignée qu'on sait prendre, à l'occasion, vis-à-vis de la malheureuse ! Comme victime ou simplement comme témoin, exprime-t-elle, par exemple, une plainte, ou rapporte-t-elle un fait, un grief, on lui crie, de toutes parts, qu'elle a perdu jusqu'au droit de souffler mot. Quoi ! cette « saleté » ose lever les yeux ? Quelle impudeur ! Quoi ! elle ose parler de ces « saintes femmes » ! Les auteurs de sa chute l'accablent de la honte dont ils sont eux-mêmes responsables, et, de leur propre crime, ils se font un bouclier !

Malgré tous les efforts et en dépit de tous les espionnages on n'a rien pu trouver contre Maria Lecoanet. Aucune suspicion ne l'effleure.

..

Les enquêtes vous ont montré, Messieurs, que Maria Lecoanet ne voit pas clair. C'est un fait certain, un fait acquis. J'en sais quelque chose puisque, dans mon cabinet, elle ne voit pas pour se conduire et que, dans cette salle, elle n'arriverait pas à trouver cette porte sans être guidée. Aussi bien, l'expertise va vous édifier.

Nous arrivons ainsi à la troisième partie de mes explications.

Dans les précédents débats, je vous ai fait connaître les constatations du Dr Péchin, expert ophtalmologiste près le Tribunal de la Seine. Après avoir constaté une myopie et une cataracte, il en recherche les causes et l'origine. Au sujet de la myopie, il dit : « ... Les travaux d'aiguille auxquels était employée Mlle Lecoanet, travaux particulièrement fins et délicats, d'une durée journalière très grande, je dirais volontiers excessive, travaux continués sans interruption pendant des années (16 années), constituent ici la cause manifeste de la myopie ». — Au sujet de la cataracte, il s'exprime ainsi : « ... C'est par conséquent une cataracte précoce. Or, cette précocité n'est expliquée par aucune affection générale déterminée. Les urines examinées à plusieurs reprises ne contiennent ni sucre (glucose), ni albumine. Il y a donc lieu, dans ces conditions, de considérer le surmenage oculaire et les efforts d'accommodation constante, d'une part, et, d'autre part, la débilité due à l'alimentation mauvaise et insuffisante dont aurait à souffrir la malade comme autant de causes dys-trophiques qui ont pu, dans une certaine mesure, créer un état analogue à celui qui détermine la cataracte dite sénile ».

L'expertise par vous ordonnée a-t-elle confirmé ou infirmé les constatations et les conclusions du Dr Péchin ?

Vous avez commis MM. Delens, Despagent et Millée.

Ces trois experts ont eu l'honorable scrupule de faire, en outre, examiner Mlle Lecoanet par le Dr Richardière, le Bon-Pasteur ayant fait dire par certains de ses témoins,